



Communiqué de presse

## **Poxel : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 11 février 2025**

- **Poxel annonce la tenue d'une Assemblée Générale Mixte le 11 février 2025 à 9h00 et la mise à disposition des documents préparatoires**
- **Poxel annonce l'ajout d'une nouvelle résolution à l'ordre du jour compte tenu de la procédure d'alerte des commissaires aux comptes en réaction à l'incertitude significative sur la continuité de la Société résultant de la non-adoption des résolutions financières lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 novembre 2024**

**LYON, France, le 21 janvier 2025** – POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, dont la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, annonce aujourd'hui à ses actionnaires qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le 11 février 2025 à 9 heures à l'Hôtel Mercure Lyon Centre Château Perrache, situé 12 Cours de Verdun-Rimbaud Esplanade de la Gare, 69002 Lyon, et les informe sur les modalités de vote.

Sur décision du Conseil d'administration en date du 20 janvier 2025, une résolution spécifique est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte, au titre de la procédure d'alerte initiée par les commissaires aux comptes en réaction à l'incertitude significative sur la continuité de la Société résultant de la non-adoption des résolutions financières lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 novembre 2024. Les actionnaires sont désormais invités à délibérer sur la situation de la Société par application des dispositions de l'article L. 234-1 du Code de commerce. La nouvelle résolution figure dans les documents préparatoires mis à disposition des actionnaires et dans l'avis de convocation tel qu'il sera publié au BALO du 24 janvier 2025.

Tous les documents préparatoires et informations relatifs à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires et sont disponibles sur le [site internet de la Société](#), dans la rubrique « Assemblée Générale ».



Conformément à la réglementation en vigueur, les actionnaires de Poxel peuvent exprimer leur vote avant l'Assemblée Générale à partir du 24 janvier 2025 par correspondance, par procuration ou par voie électronique, selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion publié au BALO du 6 janvier 2025 et repris dans l'avis de convocation.

La possibilité de voter ou de donner pouvoir par voie électronique est organisée via la **plateforme de vote sécurisée Votaccess**, qui ouvrira le 24 janvier 2025 à 9 heures (heure de Paris) et sera fermée le 10 février 2025 à 15 heures (heure de Paris).

Les modalités de vote sont par ailleurs détaillées dans le guide pratique mis à la disposition des actionnaires sur le [site internet de la Société](#).

Pour toute question sur les modalités de vote, vous pouvez contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail : [investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com).

Les actionnaires souhaitant suivre l'Assemblée Générale mais ne pouvant pas y assister physiquement sont invités à se connecter au lien suivant : [cliquez ici](#).

Cette diffusion en direct de l'Assemblée Générale ne permettra ni vote à distance, ni question, via le chat de la plateforme utilisée.

Une rediffusion de l'Assemblée Générale sera disponible sur le site internet de la Société à l'issue de celle-ci.



## À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique** (MASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est désormais commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : [www.poxelpharma.com](http://www.poxelpharma.com).

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.

## Contacts - Relations investisseurs / Médias

NewCap

Nicolas Fossiez, Aurélie Manavarere / Arthur Rouillé

[investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com)

+33 1 44 71 94 94

